

Ainsi, si l'on tient compte de toutes les dépenses imputables sur le fonds consolidé et de cette somme supplémentaire imputable sur le capital, on voit que, abstraction faite des recettes indirectes que j'ai signalées, les recettes du district du Yukon accusent un excédent de \$128,508.06 sur les dépenses de ce district.

Dès le début, le gouvernement, pour me servir de la formule consacrée par l'usage, a voulu adopter pour système de faire acquitter par le Yukon lui-même les frais d'administration du Yukon; et ce système, nous avons réussi à l'appliquer avec succès. Or, aujourd'hui, M. l'Orateur, en présence de la belle situation financière du Yukon; en raison, aussi, des développements de l'industrie minière que le gouvernement désire y favoriser de toutes ses forces, et y rendre permanente, surtout maintenant que la course vers les crêtes les plus riches en or s'est arrêtée; en présence de cette situation, dis-je, voici que mon honorable collègue, le ministre de l'Intérieur vient de nous faire part d'une mesure fort importante, en nous annonçant que le droit régalien, l'opposé par le gouvernement dans le district du Yukon sera dorénavant de 5 pour 100, au lieu de 10 pour 100. Au point de vue du développement de ce territoire, on conçoit que c'est là une concession de haute importance. A notre avis, le besoin de cette réduction du droit régalien ne s'est pas fait sentir plus tôt. Tant que les premiers accès de la fièvre créée par la découverte de l'or au Yukon ont duré, ceux qui se précipitaient vers ce pays pour y faire leur récolte de pépites d'or acquittaient volontiers le droit régalien. Or, aujourd'hui ce période est passé et si l'on veut que l'industrie minière dans ce district s'établisse sur des bases stables, il faut que l'exploitation s'en fasse dans de meilleures conditions qu'auparavant. Tout ce qui tend à augmenter le coût de l'exploitation minière tourne au détriment du mineur et paralyse le développement du pays. Voilà pourquoi mon honorable collègue, le ministre de l'Intérieur, jugeant utile l'abaissement du taux du droit régalien, a proposé cette réforme au cabinet qui y a donné son assentiment. Il ne s'ensuit pas nécessairement que cette réforme doive provoquer un abaissement de moitié dans le chiffre des recettes. Pour mon propre compte, je suis partisan convaincu de la théorie qui veut que les

droits modérés fournissent tout autant de recettes à l'Etat que les droits élevés. Je ne saurais dire si cette théorie se réalisera dans l'espèce; mais il est hors de doute que la tendance des droits élevés est de provoquer la contrebande. Par conséquent, l'abaissement du droit régalien à un chiffre inférieur à celui établi jusqu'ici nous facilitera la perception du revenu; tandis que les recettes provenant de cette source, n'accuseront pas, je l'espère, une diminution d'aussi grande importance que celle qu'on serait peut-être en lieu d'attendre de la réforme annoncée par le ministre.

CONTINGENTS DU SUD-AFRICAIN ET GARNISON D'HALIFAX.

La Chambre sera sans doute bien aise d'être renseignée au sujet de la dépense relative aux régiments envoyés en Afrique-sud et à la garnison d'Halifax. Nous avons voté un crédit de deux millions pour la guerre dans l'Afrique-sud et il est probable que ce crédit couvrira toutes les dépenses.

Le tableau suivant indique les dépenses effectuées de ce chef.

Dépenses relatives aux régiments envoyés dans l'Afrique-sud.

1899-1900—

Premier régiment	\$ 305,503 57
Deuxième régiment	946,714 48
Frais généraux	185,387 77
	<hr/>
	\$1,437,605 82
Moins remboursements	8,247 22
	<hr/>
Totalité des dépenses, 1898-00	\$1,429,358 60
Frais jusqu'au 26 fév. 1901, depuis le 30 juin 1900.....	539,356 77
Nouvelle dépense estimative...	35,000 00
	<hr/>
Totalité de dépenses probables	\$2,003,715 37

La dépense, comme on le voit, dépassera peut-être quelque peu le crédit voté. En sus de cette dépense, nous avons inséré au budget un article spécial relativement à la garnison d'Halifax. La Chambre se le rappelle sans doute, le gouvernement de Sa Majesté ayant manifesté le désir de retirer le régiment impérial d'Halifax, afin que ce dernier pût prendre part à la guerre, il fut proposé d'établir une garnison canadienne dans cette ville. Le gouvernement accéda de bon cœur à cette proposition. Quant aux mesures à prendre pour l'avenir à cet égard, c'est là une chose qui nous reste à apprendre et à annoncer plus tard à la Chambre.